

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance tenue le 6 septembre 2016, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 502-2016 modifiant le *Règlement numéro 472-2014 décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Percé*;
- Règlement numéro 503-2016 modifiant le *Règlement numéro 444-2012 décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Percé*;
- Règlement numéro 504-2016 modifiant le texte du régime de retraite simplifié des employés de la Ville de Percé afin de tenir compte de l'augmentation des cotisations des participants et de l'employeur pour certaines catégories d'employés.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 7 septembre 2016.

Gemma Vibert,
Greffière